CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2023

A 19 heures

<u>Présents</u>: Jean Marc DELBOS, Christine LEBRETON, Sébastien LAC, Arnaud BELHOMME, Xavier DAYRAL, Yves GOUTAL Mmes Laëtitia BESSE, Danielle DEGOUL SAZOS

<u>Absents</u>: Mrs Philippe MAIIMPONTE, Christian LESCURE donne pouvoir à Sébastien LAC, et M. Laurent LIEUTAUD donne pouvoir à J-M DELBOS

1- Candidature pour le multiple rural

Monsieur le maire présente au conseil municipal la candidature de M. Philippe CHAMBONNET, il donne lecture de son C.V et présente son profil et ses motivations au CM

M. CHAMBONNET qui avait été convoqué, se présente devant le CM et explique ses motivations à venir tenir et gérer notre commerce. Une discussion s'engage entre les conseillers et M. CHAMBONNET.

Au bout de la discussion, le candidat se retire et les conseillers et conseillères peuvent échanger leurs impressions.

Il en ressort que l'ensemble du CM (unanimité) souhaite faire confiance et valider la candidature de M. CHAMBONNET aux mêmes conditions que pour les gérants précédents.

2 Prolongation du C.D.D de l'employé communal.

Monsieur le maire donne son ressenti sur l'embauche et les premiers mois de travail de Jérôme MERCADIER, nouvel employé communal ;

Il donne ensuite la parole à M. Sébastien LAC, adjoint en charge de l'employé communal.

M. LAC précise que M. MERCADIER est courageux, soigneux dans son travail, rigoureux sur les horaires et a vraiment une volonté de bien faire, avec un bémol sur sa conduite du tracteur.

Aussi le maire et l'adjoint proposent au CM de refaire un nouveau C.D.D de 6 mois à la suite du premier, car lors de la période estivale, sa faculté à travailler avec le tracteur sera déterminante pour la suite de sa carrière à Chaussenac.

Après discussion, le CM valide à l'unanimité cette proposition.

3 Délibération pour autorisation de mandatement :

Monsieur le maire explique au CM que pour continuer à payer les factures après le 1^{er} janvier 2023 et jusqu'au vote du budget 2023, il a besoin d'une autorisation de mandatement du CM.

Le CM lui accorde à l'unanimité cette autorisation, qui permettra une régularité et une fluidité dans le règlement des factures au fur et à mesure qu'elles arrivent.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 heures.